



MJC Fontaines Saint Martin

12 février 2021

Activités, rattrapages et compensation financière

Chères adhérentes et chers adhérents,

Nous voici bientôt arrivés à mi-parcours de la saison. La pandémie a fortement impacté vos activités. Il est temps de faire un point de situation et de tracer quelques perspectives pour les mois à venir.

Point de situation

Nous entamons le mois de février et la saison est désormais bien avancée. De nombreuses activités ont été impactées par les restrictions dues à la lutte contre le COVID. Globalement, les activités enfants ont subi une perte de plusieurs semaines mais les activités adultes sont bien plus touchées car certaines se sont arrêtées en présentiel mi-octobre, pour les plus douces, et d'autres dès fin septembre, pour les plus sportives.

Priorité aux rattrapages

Notre objectif premier reste de reprendre dès que nous y serons autorisés et d'organiser les rattrapages dès que possible. Plus nous avançons dans l'année et plus les possibilités semblent se réduire. Cependant des options sont à envisager, comme l'allongement des séances et l'ajout de séances supplémentaires en semaine, weekend ou pendant les vacances. Ce qui pourrait permettre en fin de saison de combler le retard de façon importante.

Évolution du règlement de la MJC et compensation financière

Jusqu'à présent, le règlement de la MJC ne prévoyait pas de remboursement concernant des séances annulées et non rattrapées en cas de force majeure, comme pendant la pandémie que nous connaissons actuellement. Le Conseil d'Administration de la MJC, lui-même composé d'adhérent.e.s, a décidé d'adapter ce règlement pour inclure une compensation financière pour les adhérents en fonction des séances qui n'auront pas pu être assurées. Cette contrepartie sera donc calculée spécifiquement au regard de la réalisation de chaque activité. Pour cela, nous tiendrons compte également des séances en « visio » ou en ligne.

Équilibre et pérennité de la MJC

Vous restituer les sommes que vous avez payées au prorata des séances non effectuées est une décision juste, cependant il ne s'agit pas d'une opération indolore et sans conséquence pour la MJC. En effet, les cotisations que vous versez au moment de votre inscription sont vitales pour la pérennité globale de la structure car elles permettent notamment de financer :

- les salaires de vos animatrices et animateurs d'activités que nous continuons de verser
- les salaires de l'équipe permanente (accueil, gestion administrative et comptabilité), et les frais de gestion, indispensables aux activités

Afin de tendre vers un équilibre entre toutes ces parties et la continuité de vos activités, vous comprenez que notre intérêt commun est de réussir un maximum de rattrapages et de séances, comme prévu au début de la saison.

Un bilan à la mi-juin, la contrepartie courant juillet

Au regard de tous ces éléments, un bilan des activités sera établi à la mi-juin, avec un décompte précis des séances non effectuées et du montant des compensations. En effet, entre suspensions, reprises et rattrapages, nous ne saurons vraiment qu'en juin à quoi aura ressemblé la saison 2020-2021.

Toutefois, nous préférons anticiper: des centaines de personnes seront probablement concernées par cette compensation, avec des situations différentes selon les activités. Nous aurons alors besoin de quelques semaines pour la mettre à votre disposition de façon concrète, ce qui la rendra effective courant juillet, selon des modalités et une organisation qu'il nous reste à mettre au point et que nous vous communiquerons ultérieurement.

L'équipe de la MJC espère que ces dispositions vous conviendront et nous continuerons à vous informer de notre mieux au fil de la saison.